



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Version en ligne

26 JUIN 2025



# AFC Infos - Juin 2025

Chère lectrice, cher lecteur,

Voici les dernières actualités de l'administration fiscale cantonale (AFC) de Genève.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités et nos livrets d'information sur [www.ge.ch/c/impots](http://www.ge.ch/c/impots).

Déclaration 2024 >

## Déposez votre déclaration d'impôt ou demandez un délai

Le délai supplémentaire au lundi 30 juin 2025 arrive à échéance.

Déposez votre déclaration avant cette date ou demandez un nouveau délai afin d'éviter d'être taxé d'office.

Effectuez votre demande depuis votre espace fiscal, ou sur le formulaire en accès libre, à l'aide de votre numéro de contribuable et le code de votre déclaration (voir la page [Vos identifiants pour la déclaration d'impôt](#)).

**Délai de dépôt pour les personnes physiques**

DEMANDER UN DÉLAI

**Délai de dépôt les sociétés, associations et fondations**

DEMANDER UN DÉLAI

Payer ses impôts >

## Pour éviter des frais de rappel, demandez un délai de paiement

Tout rappel de paiement d'un impôt est facturé 10 francs. Par conséquent, en cas d'impossibilité de payer dans le délai mentionné, pensez à demander un délai de paiement. La procédure est simple et peut se faire en ligne.

DEMANDER UN DÉLAI DE PAIEMENT

Pratique >

## Passage à l'horaire d'été



Du lundi 30 juin au vendredi 15 août, l'AFC réduit ses horaires d'accueil pour se concentrer sur vos dossiers.

Pendant cette période, les guichets de l'AFC, rue du Stand 26, ainsi que la permanence téléphonique, sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Fiscalité >

## Rulings fiscaux en matière de qualification privée ou commerciale d'un actif

Le ruling fiscal est une réponse pragmatique des autorités fiscales à un besoin des contribuables: celui de clarifier en amont les conséquences fiscales d'une opération envisagée ou état de fait futur.

Bien qu'un ruling fiscal ne soit pas une décision administrative susceptible de recours, il engage néanmoins des conséquences juridiques tant pour l'administration fiscale que pour le contribuable.

S'agissant spécifiquement d'une demande de ruling fiscal portant sur la qualification privée ou commerciale d'un actif, la position retenue par l'administration fiscale à l'issue de l'instruction de la demande de ruling sera également appliquée aux taxations ouvertes du contribuable.

Ce changement de pratique est applicable aux demandes de ruling déposées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

EN SAVOIR PLUS

## Prise en compte du gain immobilier net imposé suite à la vente d'une société immobilière (SI)

L'Information fiscale 2/2025 "Prise en compte du gain immobilier net imposé suite à la vente d'une société immobilière" annule et remplace l'information N° 1/2023 du 27 janvier 2023.

Son contenu confirme une évolution de pratique en matière de prise en compte du gain immobilier net imposé auprès de l'actionnaire lors de la vente d'une SI, au moment de la revente de l'immeuble par cette dernière.

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur LinkedIn



Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.

Vous recevez cet email car vous êtes inscrite ou inscrit à cette newsletter.

Me désabonner de cette newsletter



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX